

collectivités

# L'Adac est devenu un interlocuteur prisé des élus

l'essentiel ▼

Adhésions et missions en hausse, l'Agence départementale d'accompagnement des collectivités (Adac) a affiché un bilan positif à l'occasion de son assemblée générale.

« Simplifier la vie des élus en leur donnant envie de porter des projets d'aménagement ». Le président Michel Pélieu rappelle le credo de l'Agence départementale d'accompagnement des collectivités (Adac), créée en 2012. Et d'ajouter : « Cet outil donne beaucoup de satisfaction. On peut le mesurer sur le terrain ». Rappelons que l'Adac réalise une mission d'assistance juridique administrative et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités. Les adhésions à l'Adac affichent une progression régulière, ce qui témoigne de l'utilité de la structure. Fin 2012, l'Adac comptait 174 communes et 7 EPCI. Au 1<sup>er</sup> juin dernier, il y avait 314 communes et 16 EPCI adhérents. « Nous avons notamment 80 % des communes entre 500 et 2 000 habitants. Or, ce sont des communes qui ont des projets et qui nous sollicitent pour des assistances à maîtrise d'ouvrage », se félicite Daniel Tuisa, directeur de l'Adac. En 2014, les



De nombreux élus ont assisté à l'assemblée générale de l'Adac. / Photo Th. J.

missions d'assistance juridique, au nombre de 399, et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (170) connaissent une forte progression. L'agence développe son site Web et propose dans l'espace « adhérents » des documents types et des modèles

pour la gestion du domaine public. Depuis cette année, pour les opérations de bâtiment et sur la demande de la collectivité, l'agence peut assister le maître d'ouvrage au moment de la réception de l'ouvrage.

Tb. J.

## UN BUDGET DE 540.000€

L'Adac est un établissement public administratif (EPA).

Son budget se monte à 540.000€, qui se décompose comme suit : département, 300.000€ ; communes, 180.000€ ; EPCI, 60.000€.